

La certification électronique des certificats décès

La nouvelle
version de
CertDc
(automne
2022)

A quoi sert le certificat de décès

Le certificat de décès est le document officiel rempli par le médecin qui constate le décès d'une personne.

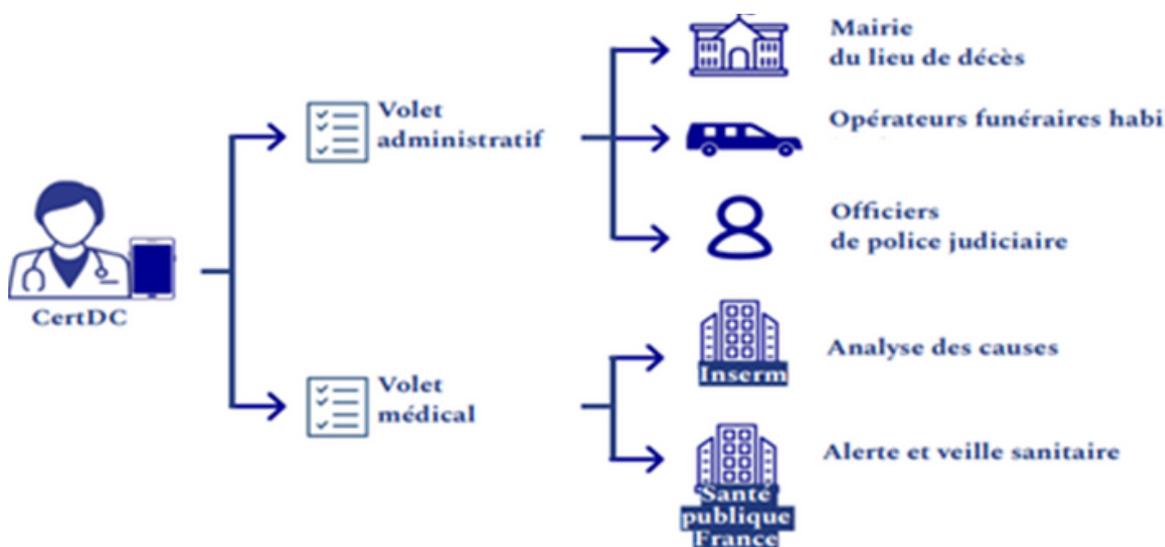
Ce document est indispensable pour :

- autoriser / interdire les opérations funéraires et l'inhumation ;
- mettre à jour le suivi administratif (états civils) et démographique ;
- actualiser les données de santé publique de la mortalité.

Passez à la version électronique !

L'appliquatif CertDc Permet de déclarer les décès de façon dématérialisée et de :

- renforcer la réactivité de la surveillance sanitaire à visée d'alerte : les causes des décès sont transmises en temps réel
- améliorer la qualité des informations : des aides en ligne assistent le médecin lors du choix des différentes causes de décès
- faire gagner du temps aux déclarants
- envoyer le volet administratif par voie électronique aux mairies qui sont raccordées.



L'obligation de la certification électronique

[Le décret 28 février 2022](#)
A compter du 1^{er} juin 2022

L'obligation d'établir les certificats de décès par voie électronique

S'applique lorsque le décès a eu lieu dans un établissement de santé public ou privé ou dans un établissement médico-social

L'élaboration ou la transmission du certificat de décès sur support papier est exceptionnelle

Lorsque, pour des raisons techniques, le volet administratif du certificat électronique ne peut pas être transmis à la mairie par voie dématérialisée

il est édité sous format papier et transmis à la mairie en quatre exemplaires signés par le médecin, l'étudiant ou le praticien

Les publics concernés

- Médecins
- Étudiants (en cours de troisième cycle des études de médecine en France) et praticiens habilités à établir des certificats de décès,
- Établissements de santé et médico-sociaux publics et privés

Le Médecin libéral peut déclarer en certification électronique

L'obligation d'établir les certificats de décès par voie électronique

S'applique lorsque le décès n'a pas eu lieu dans un établissement de santé public ou privé ou dans un établissement médico-social

Connexion à CertDc Web ou CertDc Web mobile avec la carte CPS